AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217703909-20220628-DEC114_2022-CC
en date du 28/06/2022 ; REFERENCE ACTE : DEC114_2022

Département de SEINE-ET-MARNE -°-°-°- **Canton de PONTAULT-COMBAULT** -°-°-°- **Commune de ROISSY-EN-BRIE**	**DOMAINE** Marchés Publics

Marchés publics : BB

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°114/22
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de la Maison du Temps Libre (MTL) - lot 5 : VRD, PAYSAGISME

Marché passé selon la procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122.22 et L.2122-23 ;
VU le code de la commande publique, notamment ses articles R.2194-2 à R.2194-4 ;
VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, adjoint au maire ;

VU la décision du Maire n°4/21 en date du 15 janvier 2021 attribuant le marché n°2020018005 notifié le 27 janvier 2021 à l'entreprise L'ATELIER DES COMPAGNONS, sise 25 avenue Michel à 93400 SAINT-OUEN, ayant pour objet les travaux de réhabilitation de la Maison du Temps Libre (MTL) - lot 5 : VRD, PAYSAGISME, pour un montant de 143 820,89 € HT ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajouter des réseaux EP et EV non prévus au marché (absence des plans des réseaux existants dans les données d'entrées) et de modifier les cheminements et revêtements extérieurs ;

CONSIDERANT le montant de l'avenant n°1 de 132 834,43 € HT, portant le marché à 276 655,32 € HT, soit une augmentation de 92,36 % du contrat initial ;

D E C I D E :

Article 1 : de procéder à la signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de la Maison du Temps Libre (MTL) - lot 5 : VRD, PAYSAGISME, passé avec l'entreprise L'ATELIER DES COMPAGNONS, sise 25 avenue Michel à 93400 SAINT-OUEN, pour un montant de 132 834,43 € HT.

Article 2 : précise que la dépense est prévue au budget de la commune.

Article 3 : précise que les autres clauses et conditions du contrat demeurent inchangées.

Article 4 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de leur prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.
Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,
L'Adjoint au Maire,
Pierre VASSEUR

Signé électroniquement par :
Pierre VASSEUR
Le 28/06/2022 à 15:58

NB : conformément au Code de Justice Administrative, cette décision est attaquable devant le juge administratif de Melun pendant 2 mois à compter de sa publication.